**DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION POUR LES CONSEILLERS PRUD’HOMMES À REMETTRE À L’EMPLOYEUR**

[Nom et prénom du salarié]

[Adresse personnelle]

[Code Postal et Ville]

[Entreprise / Etablissement]

[Madame / Monsieur XXXX]

[Adresse de l’entreprise]

[Code Postal et Ville]

A [Lieu…….], le [Date…./…./20…]

**Objet** : demande de congé de formation pour les conseillers prud’hommes salariÉs

*(à communiquer par le salarié 30 jours avant le début de la formation si sa durée est de 3 jours ou plus et, 15 jours avant le début de la formation si la durée de la formation est de 1 ou 2 jours- art.D.1442-7 du code du travail)*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions des articles L.1442-2 et D.1442-7 du Code du travail, j’ai l’honneur de solliciter de votre bienveillance l’octroi d’un congé de formation de conseiller prud’homme pour participer à une session organisée par l’Institut CFTC pour la formation des conseillers prud’hommes au 45 Rue de la Procession - CS 82348 - 75739 Paris Cedex 15, organisme agréé pour la formation des conseillers prud’hommes par arrêté ministériel du 30 janvier 2023 publié au JO du 9 février 2023.

Cette session aura lieu **à distance** et se tiendra le ……..

Dans l’attente d’une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l’expression de mes salutations distinguées.

[Signature du salarié]